

1^{er} mai, jour férié et chômé Mais aussi jour payé double !

Le 1^{er} mai 1890 célébra la 1^{ère} journée de manifestation internationale des ouvriers pour la réduction du temps de travail à une journée de huit heures.

Lorsque ce combat fût gagné, la fête du 1^{er} Mai devint une journée chômée.

Elle est réintroduite, quelques années après la Libération, en 1946 puis avec la loi n°47-778 du 30 avril 1947, avant d'être **instituée définitivement comme jour férié, chômé et payé double** en 1948 (loi 48-746 du 29 avril 1948) et **dénommée « fête du travail »**.

En janvier 1973, à l'entrée en vigueur du code du travail, la mention « fonctionnaires » avait malencontreusement disparu, ainsi que le droit qui y était attaché.

Pour les PATS du CDAU et les SPP, il faudra attendre le 1er mars 2022.

Le Code général de la Fonction publique est entré en vigueur à cette date et avec lui, la soudaine apparition du 1er mai comme jour férié, chômé et payé double.

Erreur de l'administration centrale ou réponse à une revendication de longue date dans le monde des sapeurs-pompiers ? Faites-vous votre appréciation avec votre longue expérience du SDIS.

Tous les agents des SDIS amenés à travailler le 1er mai bénéficieront donc, au titre de ces dispositions, d'une indemnité égale au montant de leur salaire de ce jour et basée sur leur rémunération brute annuelle.

La Direction du SDIS 91 nous a confirmé son intention d'appliquer cette disposition.

Pour cela, il devra procéder comme suit :

Par exemple, un agent dont la rémunération annuelle brute est de 24000 € qui assure une garde de 24h le 1er mai, avec une équivalence fixée à 17h, percevra une indemnité de $(24000 : 1607) \times 17 = 253,89$ euros brut.

Plus que jamais vous savez déjà que les acquis sociaux sont des conquises sociales : prime de feu, surcotisation, temps de travail, embauches, etc.....

Il n'en reste pas moins que les week-ends, les jours fériés, les nuits ne sont toujours pas valorisés au sein du SDIS 91, pourtant vous êtes obligés, plus que n'importe qui, d'être présent.

Et quand vous demandez, on vous oppose " tu connaissais la règle en venant au SDIS 91"

Fiers d'être à la CGT des agents du SDIS 91, on ne lâche rien !

Les membres du Bureau de la CGT des agents du SDIS 91